

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal

Séance ordinaire du 13 octobre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 octobre 2026 à 19h à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

La conseillère, Patricia Perron ainsi que les conseillers, Alex Allen, Claude Généreux, Loïc Dewavrin, Russell Piché et Patrick Nadeau et siégeant sous la présidence du maire, Michel Proulx, formant quorum

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

2026-10-337 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2026

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2026 comme suit:

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2026

Première période de questions aux citoyens (15 minutes)

2. Procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 et de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2026

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 11 septembre au 15 octobre 2026

3.2 Paiement de factures, décomptes progressifs et autres :

3.2.1 Seize03: paiement de la facture numéro 3053 pour les services d'accompagnement stratégique en relations publiques pour gestion de crise

3.2.2 Centre de services scolaire des Trois-Lacs : paiement de la facture numéro 20 relative à la location de locaux à l'école Marguerite-Bourgeoys

3.2.3 Modification de la résolution numéro 2026-09-324 : Les Pavages La Cité B.M. Inc.: octroi du contrat pour le pavage de diverses rues (2026-2027)

3.2.4 Ali Excavation inc.: dépôt des avis de changement numéro AC-

- 02 et AC-03 et acceptation et paiement du décompte progressif numéro 2– travaux de réfection du ponton Wallot
- 3.2.5 Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.) : dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et paiement du décompte progressif numéro 3 (libération partielle de la retenue contractuelle) - travaux de réfection du ponton (1740, chemin du Fleuve)
- 3.2.6 Solutions industries MJR : paiement de la facture numéro 6708 relatif aux travaux de connexion de la pompe de distribution à la station du Fleuve
- 3.2.7 Service de construction FMA : dépôt du certificat de paiement CP-12 et paiement du décompte progressif numéro 12 / projet de rénovation et mise en conformité du Pavillon des bénévoles
- 3.2.8 Pompaction inc. : paiement de la facture numéro POMPA-FV1528 pour la fourniture et livraison d'une pompe à turbine verticale avec moteur à la station d'aqueduc du Fleuve
- 3.2.9 D.P. Leduc excavation : paiement des factures numéro 5187 et 5188 pour divers travaux d'excavation – projet de rénovation et de mise en conformité du Pavillon des bénévoles
- 3.3 Demandes de subventions, financement et autres
- 3.3.1 Club Opti-Jeunesse Les Cèdres : demande de soutien financier pour la « Soirée retrouvailles 50^e anniversaire »
- 3.3.2 Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) : demande de subvention pour le projet de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur la Coulée à Biron
- 3.4 Dépôt des deux états comparatifs requis par l'article 176.4 du Code municipal du Québec (C. c-27 .1).

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
- 1940, chemin du Fleuve – nouvelle construction résidentielle
 - 145, rue Valade – pose d'une enseigne extérieure
 - 1060, chemin du Fleuve – Rénovation extérieure du bâtiment principal
- 4.2 Demandes de dérogations mineures:
- 1940, chemin du Fleuve (lot 2 048 021) – zone H-19 : construction d'une habitation unifamiliale isolée
 - 37, rue du Parc-Max-Séjour (lot 2 048 830) – zone H-11 : régularisation d'un garage détaché
- 4.3 Demande d'approbation d'un projet intégré : projet intégré d'habitation dans le secteur Haut-Chambray, Place du Canal – phase 2
- 4.4 Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs

5. Règlements municipaux

- 5.1 Adoption du règlement numéro 349-7-2026 modifiant le règlement numéro 349-2012 et ses amendements relatif aux nuisances et la sécurité afin de retirer des dispositions prévues dans un autre règlement, modifier l'unité de mesure du bruit et définir le terme « zone »
- 5.2 Adoption du règlement numéro 383-13-2026 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de

passer des contrats afin de mettre à jour les délégations de pouvoirs et ajouter des dispositions en matières juridiques et immobilières

- 5.3 Adoption du règlement numéro 551-2026 (RMH 330) remplaçant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatif au stationnement (RMH 330)

6. Affaires municipales

- 6.1 Modification de la Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels afin de modifier le nom de la personne responsable
- 6.2 Modification de la Politique d'acquisition de biens et services responsable afin d'ajouter une clause d'exception concernant les contrats d'adhésion
- 6.3 Desserte en transport collectif sur le territoire de la Municipalité des Cèdres
 - 6.3.1 Demande d'approbation à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant le renouvellement du service d'une desserte en transport collectif sur réservation reliant le territoire de la Municipalité des Cèdres à la gare Vaudreuil
 - 6.3.2 Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield : autorisation de signature du protocole d'entente pour un service de transport en commun à la demande reliant le territoire de la Municipalité des Cèdres à la gare Vaudreuil
- 6.4 Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation - ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs: confirmation des fins d'utilisation non lucratives et de l'état des lieux pour l'occupation de l'Île aux Vaches
- 6.5 Engagement à conclure une entente intermunicipale de lissage régional en faveur de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil relativement à la nouvelle formule de partage des contributions au transport collectif
- 6.6 Participation au projet de renforcement de la gouvernance et du modèle économique territorial des équipements régionaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 6.7 Appui aux demandes de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud pour réduire le déficit en transport collectif

7. Affaires juridiques et greffe

Aucun point

8. Ressources matérielles

- 8.1 FARS Harmony movers (9205-2471 Québec inc) : octroi de contrat pour le déménagement au Pavillon des Bénévoles
- 8.2 Groupe Colas Québec inc.: octroi de contrat pour la fourniture et la livraison de pierres concassée AB-05 pour la saison hivernale 2026-2027
- 8.3 EDF Entreprise Desjardins & Fontaine Ltée : octroi de contrat pour l'achat d'une cage de sécurité pour les travaux en hauteur
- 8.4 Omni-Tech Sport : octroi de contrat pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoires permanentes et filet protecteur au Parc Optimiste
- 8.5 Nordikeau : offre de services professionnels pour un échantillonnage supplémentaire d'eaux usées / projet d'augmentation de la capacité de traitement des étangs aérés
- 8.6 Ameublement A. Denis et fils Ltée: octroi de contrat pour l'achat d'appareils électroménagers au Pavillon des Bénévoles

- 8.7 Automatisation JRT inc.: octroi de contrat pour la fourniture de cartes automatiques – projet de réhabilitation des stations de pompage Sophie, Daoust et Principale
- 8.8 Laboratoire GS inc.: octroi de contrat pour une étude avec rapport géotechniques et travaux de forage – projet de patinoire au Parc Optimiste
- 8.9 Modification de la résolution numéro 2026-03-97 : Parallèle 54 Expert conseil, acceptation de l'avenant numéro 1 - relatif à des services supplémentaires de surveillance partielle des travaux et bureau / travaux de pavage sur la rue des Émeraudes, des Rubis et Hôtel-de-Ville
- 8.10 Les Pavages La Cité B.M. Inc.: acceptation de l'ordre de changement numéro 1 pour l'ajout d'une couche de pavage ESG-14 – projet de pavage de diverses rues (2026-2027)
- 8.11 L'Air en Fête : autorisation de signature du protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour municipal pour les années 2027 et 2028

9. Ressources humaines

- 9.1 Confirmation de la fin de la période probatoire de Jade Morin, agente aux relations avec le citoyen et communications, poste permanent à temps plein au Service des communications
- 9.2 Départ à la retraite d'Odette Marois, directrice de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 9.3 Modification des heures de travail de Benjamin Louchard pour l'année 2026-2027
- 9.4 Nomination d'Isabelle Gareau à titre de directrice intérimaire à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 9.5 Confirmation de la fin de la période probatoire de Guillaume Jasmin, contremaître au service des travaux publics
- 9.6 Embauche de pompiers / premiers répondants à temps partiel sur appel
 - 9.6.1 Embauche de Raphael St-Arnaud
 - 9.6.2 Embauche de Jacinthe Parson-Fréchette
 - 9.6.3 Embauche de Kyle Corriveau
 - 9.6.4 Embauche de Jimmy Parisien
 - 9.6.7 Embauche de Mia Rhéaume
 - 9.6.8 Embauche d'Annabelle Girard
 - 9.6.9 Embauche de Yohan Riopel

10. Loisirs, culture et vie communautaire

Aucun point

11. Service de sécurité incendie

- 11.1 Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) 2026-2030 : autorisation de signature -
- 11.2 Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur et en espaces clos : autorisation de signature

12. Services techniques et infrastructures

Aucun point

Deuxième période de questions aux citoyens (30 minutes)

Parole au Conseil municipal

Levée de la séance ordinaire

Adopté à l’unanimité

Première période de questions aux citoyens (15 minutes – 19h03 à 19h19)

2026-10-338 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 et de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2026

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 et de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2026 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Alex Allen
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 et de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2026 soient adoptés, le tout en conformité du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*.

Adopté à l’unanimité

2026-10-339 Acceptation des comptes du 11 septembre au 15 octobre 2026

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

QUE les membres du Conseil municipal approuvent le paiement des comptes du 11 septembre au 15 octobre 2026 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

Fonds d’administration	Montant payé
Paie­ments (par chèques, dépôts directs, débits directs)	1 519 331.54 \$
Salaires versés – paies numéro 34 à 38-2026	322 055.65 \$
Contribution de l’employeur	80 205.04 \$

QUE le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l’unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-340 Seize03 : autorisation de paiement de la facture numéro 3053 relative à des services d'accompagnement stratégique en relations publiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat de gré à gré à la firme *Seize03* pour divers dossiers en relations publiques;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 3053 pour les services rendus;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 3053 au montant de 2 187.50 \$ (taxes en sus) à la firme *Seize03* pour les services d'accompagnement stratégique en relations publiques.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-341 Centre de services scolaire des Trois-Lacs : autorisation de paiement de la facture numéro 20 relative à la location de locaux à l'école Marguerite-Bourgeoys
Projet numéro 2022-400-05

CONSIDÉRANT la résolution 2026-04-133 autorisant le maire, Michel Proulx, et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer le bail commercial conclu entre la Municipalité et le *Centre de services scolaire des Trois-Lacs* pour la location de locaux à l'école Marguerite-Bourgeoys pour la période du 7 septembre 2025 au 31 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 20 ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Patrick Nadeau
Et résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 20 au montant de 12 141.34 \$ (taxes en sus) au *Centre de services scolaire des Trois-Lacs* relatif à la location de locaux de l'école Marguerite-Bourgeoys pour la période du 7 septembre 2025 au 31 octobre 2026.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 499-2023 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-342 Modification de la résolution numéro 2026-09-324 : Les Pavages La Cité B.M. Inc.: octroi du contrat pour le pavage de diverses rues (2026-2027)
Projet numéro 2026-600-02

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2026-09-324 octroyant à *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* le contrat pour le pavage de diverses rues municipales stipule que les crédits sont disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de disponibilité des crédits doit être modifié ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2026-09-324 de la façon suivante :

Certificat de disponibilité

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que les crédits nécessaires à l'exécution de la dépense sont disponibles à même les revenus reportés du fonds de voirie.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

Adopté à l'unanimité

2026-10-343 Ali Excavation inc.: dépôt des avis de changement numéro AC-02 et AC-03 et paiement du décompte progressif numéro 2– travaux de réfection du ponceau Wallot
Projet numéro 2024-600-08

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-06-221 octroyant à *Ali Excavation inc.* le contrat pour les travaux de réfection du ponceau Wallot;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'avis de changement numéro AC-02 relatif à l'ajout d'un isolant rigide et de l'avis de changement AC-03, relatif à la caractérisation des sols et sa traçabilité ;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 2 pour les travaux effectués en date du 11 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Claude Généreux
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

D'ACCEPTER les avis de changement numéro AC-02 et AC-03;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 241 285.20 \$ (taxes en sus) à *Ali Excavation inc.* dans le cadre des travaux de réfection du ponceau Wallot ;

QU'UNE retenue contractuelle au montant de 26 809.47 \$ (taxes en sus) est appliquée au décompte progressif numéro 2.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente dépense sont disponibles à même le règlement d'emprunt 530-2025 et l'excédent de fonctionnement non affecté.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-344 Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.): dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et paiement du décompte progressif numéro 3 (libération partielle de la retenue contractuelle) - travaux de réfection du ponceau (1740, chemin du Fleuve)
Projet numéro 2025-600-09

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-11-394 octroyant à *Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.)* le contrat pour les travaux de réfection du ponceau (1740, chemin du Fleuve) ;

CONSIDÉRANT la facturation TS3 et TS7 relative à des frais de remobilisation et d'ajustement du prix du bitume ;

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT le dépôt du décompte progressif numéro 3 incluant les frais supplémentaires et la libération partielle de la retenue contractuelle (10%) ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation provisoire des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 au montant total de 11 843.36 \$ (taxes en sus) à *Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.)* dans le cadre des travaux de réfection du ponceau (1740, chemin du Fleuve);

QU'UNE retenue contractuelle de 10% au montant de 249.66 \$ (taxes en sus) est appliquée au décompte progressif numéro 3.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-345 Solutions industries MJR : paiement de la facture numéro 6708 relatif aux travaux de connexion de la pompe de distribution à la station du Fleuve

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-06-224 octroyant à *Les industries MJR* le contrat pour les travaux d'installation d'une pompe de distribution à la station du Fleuve;

CONSIDÉRANT les travaux pour la modification d'une pièce afin de procéder à la connexion de la nouvelle pompe de la station du Fleuve au tuyau existant;

Il est proposé par Alex Allen
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'AUTORISATION le paiement de la facture numéro 6708 au montant de 1 010.79 \$ (taxes en sus) à *Solutions industries MJR* relatif aux travaux de connexion de la pompe de distribution à la station du Fleuve, tel qu'il appert à la soumission numéro 6708.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles règlement numéro 419-2018 (réserve financière - eau potable) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-346 Service de construction FMA : dépôt du certificat de paiement CP-12 et paiement du décompte progressif numéro 12 / projet de rénovation et mise en conformité du Pavillon des bénévoles
Projet numéro 2022-400-05

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-08-249 octroyant à *Service de construction FMA* le contrat pour les travaux de rénovation et mise en conformité du Pavillon des bénévoles ;

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat de paiement CP-12 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du décompte progressif numéro 12 pour les travaux effectués du 1^{er} au 31 août 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 12 au montant de 140 815.49 \$ (taxes en sus) à *Service de construction FMA* dans le cadre du projet de rénovation et mise en conformité du Pavillon des bénévoles ;

QU'une retenue contractuelle de 10 % au montant de 15 646.17 \$ (taxes en sus) est appliquée au décompte progressif numéro 12.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 499-2023 (financement à long terme d'activités d'investissement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-347 Pompacktion inc. : paiement de la facture numéro POMPA-FV1528 pour la fourniture et la livraison d'une pompe à turbine verticale avec moteur à la station d'aqueduc du Fleuve
Projet numéro 2026-400-03

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-147 octroyant à *Pompacktion inc.* le contrat pour la fourniture et la livraison d'une pompe à turbine verticale avec moteur à la station d'aqueduc du Fleuve ;

CONSIDÉRANT la livraison de la pompe en 2026 ;

Il est proposé par Alex Allen
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro POMPA-FV1528 au montant de 43 076.57 \$ (taxes en sus) à *Pompacktion inc.* relatif à la fourniture et la livraison d'une pompe à turbine verticale avec moteur à la station d'aqueduc du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement numéro 419-2018 (réserve financière - eau potable) (activité de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-348 D.P. Leduc excavation : paiement des factures numéro 5187 et 5188 pour divers travaux d'excavation – projet de rénovation et de mise en conformité du Pavillon des bénévoles
Projet numéro 2022-400-05

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-06-219 octroyant à *D.P. Leduc excavation* le contrat pour l'excavation du drain français ;

CONSIDÉRANT l'ajout de travaux de conduites pluviales et d'aménagement en pierre de rivières;

CONSIDÉRANT la réception des factures numéro 5187 et 5188 ;

Il est proposé par Claude Généreux
Appuyé par Patrick Nadeau
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des factures numéro 5187 et 5188 au montant de 9 228 \$ (taxes en sus) à *D.P. Leduc excavation* relatif à divers travaux d'excavation dans le cadre du projet de rénovation et de mise à niveau du Pavillon des bénévoles.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 499-2023 et au surplus accumulé (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

**2026-10-349 Club Opti-Jeunesse Les Cèdres : demande de soutien financier pour la
« Soirée retrouvailles 50e anniversaire »**

CONSIDÉRANT QUE le *Club Opti-Jeunesse Les Cèdres* sollicite le soutien financier de la Municipalité pour leur « Soirée retrouvailles 50^e anniversaire » qui se déroulera le 21 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT les options de commandites ;

CONSIDÉRANT QUE le *Club Opti-Jeunesse* est un organisme reconnu par la Municipalité et que son apport au sein de la communauté de Les Cèdres est notable depuis plusieurs décennies ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de soutenir les activités sportives, culturelles et communautaires sur son territoire ;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

QUE le Conseil municipal octroie au *Club Opti-Jeunesse Les Cèdres*, une commandite au montant de 500 \$ pour l'évènement de la « Soirée retrouvailles 50^e anniversaire » qui se déroulera le 21 novembre 2026.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2026-10-350 Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges
(COBAVER-VS) : demande de subvention pour le projet de lutte contre
les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur la Coulée à Biron**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) souhaite mener à bien sur le site de la Coulée à Biron un projet de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) estimé à 10 408 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se déroulera entre avril et novembre 2027 et comportera un volet de prévention et un volet de détection;

CONSIDÉRANT QU'une subvention au montant de 1 000 \$ pour la réalisation du projet est demandée;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité dans la réhabilitation de la Coulée à Biron;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

QUE le Conseil municipal octroie au COBAVER-VS, une subvention au montant de 1 000 \$ pour le projet de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur la Coulée à Biron.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-351 Dépôt des deux états comparatifs requis par l'article 176.4 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, de l'état comparatif des revenus et dépenses 2025 et 2026 en date du 30 septembre et de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier de 2026 avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

Le premier état comparatif présente les revenus et les dépenses de l'exercice financier de 2026 et les compare à ceux de l'exercice financier précédent pour la même période, soit celui de 2025.

Le second état comparatif compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier de 2026 avec ceux prévus par le budget de ce même exercice.

2026-10-352 Plans d'implantation et d'intégration architecturale : demandes acceptées

CONSIDÉRANT les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement l'acceptation des PIIA lors de leur réunion du 21 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance des plans et esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Claude Généreux
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'ACCEPTER les demandes de PIIA déposées pour les propriétés suivantes :

Adresse	Nature des demandes
1940, chemin du Fleuve	Nouvelle construction résidentielle
145, rue Valade	Pose d'une enseigne extérieure
1060, chemin du Fleuve	Rénovation extérieure du bâtiment principal

Adopté à l'unanimité

2026-10-353 1940, chemin du Fleuve (lot 2 048 021) – zone H-19: construction d'une habitation unifamiliale isolée
Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée ayant une marge avant de 13m, alors que le Règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements (premier alinéa de l'article 12.4.2) exige que sur le chemin du Fleuve, tout bâtiment principal respecte une marge de recul équivalent à la moyenne des marges de recul avant des terrains adjacents construits, sans jamais être inférieure à la marge avant minimale prescrite aux « grilles des spécifications », avec une différence de plus ou moins 5%, donc que le bâtiment principal soit implanté avec une marge de recul comprise entre 24,13m et 26,67m dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE l'accord de la dérogation n'est pas susceptible de causer des préjudices au voisinage;

CONSIDÉRANT le tout en référence aux plans, documents et visuels déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)* ont été analysés et que la demande remplit lesdits critères;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 21 septembre 2026, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont recommandé à l'unanimité au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 28 septembre 2026 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande;

Il est proposé par Claude Généreux
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée pour l'immeuble sis au 1940, chemin du Fleuve (numéro de lot 2 048 021) afin de permettre la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée.

Adopté à l'unanimité

2026-10-354 37, rue du Parc-Max-Séjour (lot 2 048 830) – zone H-11: régularisation d'un garage détaché
Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre le maintien d'un garage détaché ayant une superficie d'implantation au sol de 75,813m², alors que le Règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements (article 4.3.4.1 b) indique que la superficie d'implantation maximale d'un garage privé est de 75m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre le maintien d'un bâtiment accessoire de type garage détaché implanté à 2,9m du bâtiment principal, alors que du Règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements (l'article 4.3.3.6 a)) exige qu'un bâtiment accessoire doit être implanté à une distance minimale de 3m du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE l'accord de la dérogation n'est pas susceptible de causer des préjudices au voisinage;

CONSIDÉRANT le tout en référence aux plans, documents et visuels déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1) ont été analysés et que la demande remplit lesdits critères;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 21 septembre 2026, le CCU a recommandé à l'unanimité au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 28 septembre 2026 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Claude Généreux
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée pour l'immeuble sis au 37, rue du Parc-Max-Séjour (numéro de lot 2 048 830) afin de permettre le maintien d'un garage détaché construit en 2016.

Adopté à l'unanimité

2026-10-355 Demande d'approbation d'un projet intégré : projet intégré d'habitation dans le secteur Haut-Chamberry, Place du Canal – phase 2

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du projet intégré d'habitation visant à permettre l'implantation de seize logements d'habitations unifamiliales contiguës sur le lot 4 287 492 (numéro de lot projeté pour le lot constituant la partie commune 6 695 137) attenant à l'avenue Chamberry et bordant le chemin du Canal ;

CONSIDÉRANT QU'une première version du projet a été approuvée par le Conseil municipal sous la résolution numéro 2022-02-82 adoptée lors de la séance extraordinaire du 24 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'une seconde version du projet a été recommandée positivement par les membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 21 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de leur rencontre du 20 juillet 2026, ont recommandé unanimement au Conseil municipal d'accepter les modifications apportées au projet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4.11.2 du Règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements, toute modification à un projet intégré accepté par le Conseil doit faire l'objet d'une nouvelle acceptation;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction vise quatre unités chacune comprenant quatre habitations unifamiliales contiguës de deux étages comme montré aux plans numéros 202210, signés et scellés par Marie-Ève Pasquin, architecte, datés du 2 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE toutes les façades des unités faisant face au chemin du Canal et à l'avenue Chamberry bénéficient du traitement de façade réservée à la façade principale (revêtement de maçonnerie);

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit vingt-quatre cases de stationnement, une virée, une zone de virage pour camion incendie, une zone d'entreposage de la neige et une piste cyclable tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur Benoît Lajoie daté du 20 juillet 2026, dossier 2075-11, minute; 17227;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit un aménagement paysager comme montré sur le plan de plantation préparé par Marie-Ève Fortier, daté du 11 juillet 2025, numéro de projet 18;

CONSIDÉRANT QUE tout en référence aux plans, documents et visuels déposés par le requérant

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACCEPTER le projet intégré d'habitation de seize unités d'habitations unifamiliales contiguës sur le lot 4 287 492, tel que déposée.

Adopté à l'unanimité

2026-10-356 Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-05-181 autorisant les personnes occupant les postes identifiés au tableau de l'annexe A à agir à titre d'officiers et de fonctionnaires désignés pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements administratifs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le *Règlement sur le stationnement (RMH)* identifié à l'annexe A;

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

DE MODIFIER l'annexe A de la résolution numéro 2017-05-181 afin de mettre à jour le tableau de désignation des officiers et fonctionnaires pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs;

QUE le tableau soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2026-10-357 Adoption du règlement numéro 349-7-2026 modifiant le règlement numéro 349-2012 et ses amendements relatif aux nuisances et la sécurité afin de retirer des dispositions prévues dans un autre règlement, modifier l'unité de mesure du bruit et définir le terme « zone »

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 349-2012 relatif aux nuisances et la sécurité* de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 12 septembre 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ C-47.1)*, toute municipalité locale peut adopter des règlements relatifs aux nuisances;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réviser les normes portant sur le bruit afin d'éliminer les normes du *Règlement numéro 349-2012* qui sont également prévues au *Règlement numéro 535-2026 modifiant le règlement numéro 438-2019 sur les nuisances (RHM 450)*;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier l'unité de mesure du bruit en décibels par son équivalent en décibel pondéré A;

ATTENDU QUE l'utilisation du terme « zone » n'est pas défini dans le règlement en vigueur;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026;

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Claude Généreux

[2] le projet de règlement a été présenté et déposé.

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Claude Généreux
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 349-7-2026 modifiant le règlement numéro 349-2012 et ses amendements relatif aux nuisances et la sécurité afin de retirer des dispositions prévues dans un autre règlement, modifier l'unité de mesure du bruit et définir le terme « zone »

QUE le texte du règlement numéro 349-7-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2026-10-358 Adoption du règlement numéro 383-13-2026 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations de pouvoirs et ajouter des dispositions en matières juridiques et immobilières

ATTENDU QUE l'article 961.1 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à certains fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité ;

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres par la ville de Saint-Lazare (entente de principe);

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser certaines délégations administratives et d'ajouter des pouvoirs en matières juridiques et immobilières afin de faciliter la gestion courante de la Municipalité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*, lors de la séance du 8 septembre 2026 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Claude Généreux

[2] le projet de règlement a été présenté et déposé.

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 383-13-2026 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations de pouvoirs et ajouter des dispositions en matières juridiques et immobilières

QUE le texte du règlement numéro 383-13-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2026-10-359 Adoption du règlement numéro 551-2026 (RMH 330) remplaçant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatif au stationnement (RMH 330)

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire remplacer la réglementation relative au stationnement;

ATTENDU QUE pour faciliter l'application par la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) de certains règlements, ces derniers sont harmonisés, c'est-à-dire que les textes en vigueur, à la partie I – Dispositions générales, sont identiques pour les vingt-trois (23) municipalités membres de la MRCVS;

ATTENDU QU'un comité a été chargé de revoir les contenus des différents RMH actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026;

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Russell Piché;

[2] le projet de règlement a été présenté et déposé.

Il est proposé par Alex Allen
Appuyé par Patrick Nadeau
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 551-2026 (RMH 330) remplaçant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatif au stationnement (RMH 330)

QUE le texte du règlement numéro 551-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2026-10-360 Modification de la Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels afin de modifier le responsable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, en septembre 2023, la *Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le nom du responsable de la Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise la modification de la *Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels* de la Municipalité des Cèdres dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2026-10-361 Modification de la Politique d'acquisition de biens et services responsable afin d'ajouter une clause d'exception concernant les contrats d'adhésion

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, en juillet 2026, la *Politique d'acquisition de biens et de services responsable* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une clause d'exemption pour les contrats d'adhésion;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

QUE le Conseil autorise la modification de la Politique d'acquisition de biens et de services responsable de la Municipalité des Cèdres dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2026-10-362 Demande d'approbation à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant le renouvellement du service d'une desserte en transport collectif sur réservation reliant le territoire de la Municipalité des Cèdres à la gare Vaudreuil
Desserte Les Cèdres – Gare Vaudreuil

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-09-326 demandant l'approbation de l'*Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)* pour la mise en place d'un projet pilote d'une desserte à Les Cèdres en transport collectif sur réservation reliant le territoire de la Municipalité des Cèdres à la gare Vaudreuil ;

CONSIDÉRANT QUE le 31 octobre 2025, l'ARTM a autorisé le projet pilote d'une desserte pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite reconduire le service d'une desserte en transport collectif sur réservation vers la gare de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite contractualiser une nouvelle entente avec le transporteur *Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV)* pour l'opération du service de transport collectif sur réservation;

CONSIDÉRANT QUE le service est gratuit pour les usagers de la Municipalité se dirigeant vers la gare Vaudreuil et se déplaçant à l'intérieur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les points de desserte sont situés au chemin Saint-Féréol ainsi qu'à l'intersection de l'avenue Chamberry et de la rue Saint-François;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres demande l'approbation de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour le renouvellement du service d'une desserte à Les Cèdres en transport collectif sur réservation reliant le territoire de la Municipalité des Cèdres à la gare Vaudreuil.

Adopté à l'unanimité

2026-10-363 Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield : autorisation de signature du protocole d'entente pour un service de transport en commun à la demande reliant le territoire de la Municipalité des Cèdres à la gare Vaudreuil
Desserte Les Cèdres – Gare Vaudreuil

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-09-327 autorisant la Municipalité des Cèdres à signer un protocole d'entente avec la *Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV)* pour la gestion, l'organisation et l'opération d'un projet pilote de service de transport en commun à la demande « service à l'arrêt » - appelé Communobus » reliant le territoire de la Municipalité des Cèdres à la gare Vaudreuil ;

CONSIDÉRANT QUE le 31 octobre 2025, l'ARTM a autorisé le projet pilote d'une desserte pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vient à échéance le 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de renouveler l'entente pour la gestion, l'organisation et l'opération d'une desserte de service de transport en commun à la demande « service à l'arrêt » reliant le territoire de la Municipalité des Cèdres à la gare Vaudreuil ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Claude Généreux
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Michel Proulx et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, ou toute autre personne autorisée, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, le protocole d'entente entre la Municipalité des Cèdres et la Société de transport Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion, l'organisation et l'opération d'un service de transport en commun à la demande « service à l'arrêt » - appelé Communobus, et ce conditionnellement à l'approbation de l'*Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)*.

Adopté à l'unanimité

2026-10-364 Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation - ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs: confirmation des fins d'utilisation non lucratives et de l'état des lieux pour l'occupation de l'Île aux Vaches

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-02-068 autorisant la signature d'un bail d'occupation avec le *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* pour le site de l'Île aux Vaches;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'octroi ou de modification de droits d'occupation a été signée le 11 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la *Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation* requiert une résolution complémentaire confirmant les fins d'utilisation exactes des lieux occupés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres confirme qu'aucun travail supplémentaire, aménagement ou modification de structure n'a été effectué sur le site depuis le dépôt de la demande du 11 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'il demeure dans l'intérêt de la Municipalité d'assurer le maintien des aménagements existants;

Il est proposé par Claude Généreux
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres confirme à la *Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation* que les lieux et équipements occupés par la Municipalité à l'Île aux Vaches sont exploités exclusivement à des fins non lucratives;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres confirme à la *Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation* qu'aucun travail supplémentaire ni modification physique n'a été réalisé sur les lieux depuis le dépôt de la demande d'octroi ou de modification de droits signée le 11 février 2022.

Adopté à l'unanimité

2026-10-365 Engagement à conclure une entente intermunicipale de lissage régional en faveur de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil relativement à la nouvelle formule de partage des contributions au transport collectif

CONSIDÉRANT le premier alinéa de l'article 95 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3) (ci-après la « Loi »), lequel autorise les municipalités locales de la Couronne-Sud à convenir, par entente, d'une nouvelle formule de partage du montant total des contributions exigées en vertu de l'article 83 de la Loi, et les conditions qui y sont applicables;

CONSIDÉRANT le deuxième alinéa de l'article 95 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3) (ci-après la « Loi »), lequel autorise certaines municipalités locales d'une couronne à conclure une entente de la nature de celle visée au premier alinéa de l'article 95, concernant le montant total des contributions qui leur sont exigées en regard de ce service;

CONSIDÉRANT QU'au terme de discussions et de rencontres, une nouvelle formule de partage du montant des contributions a été retenue par les municipalités locales de la Couronne-Sud, désignée comme le scénario 1D;

CONSIDÉRANT QUE cette formule vise notamment à mieux tenir compte de la provenance des usagers, de l'offre de service et de la répartition applicable aux cinq secteurs établis par l'Autorité régionale de transport métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle formule avantage nettement toutes les municipalités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges faisant partie de la CMM, à l'exception de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, et que cette dernière souhaite, par solidarité régionale, offrir un appui favorable;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle formule entraînerait pour la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil un écart financier hautement défavorable par rapport à l'ancienne méthode de calcul;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes souhaitent mettre en place un mécanisme régional de lissage afin de couvrir uniquement l'écart

défavorable net réellement assumé par la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil en raison de son appui à la nouvelle formule;

CONSIDÉRANT QUE cet écart sera calculé annuellement selon les données réelles applicables, en comparant la contribution de Terrasse-Vaudreuil selon l'ancienne méthode de calcul et sa contribution selon le scénario 1D, après déduction de toute aide transitoire, subvention ou autre contribution gouvernementale applicable. La compensation régionale ne pourrait donc excéder le surcoût net réellement assumé par la municipalité ni donner lieu à une double compensation;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de chaque municipalité participante sera calculée selon une formule comprenant une portion de 25 % répartie en fonction de la population et une portion de 75 % répartie en fonction du gain favorable obtenu entre l'ancienne méthode de calcul et le scénario 1D;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale devra être conclue pour les années 2027 à 2029 et prévoir la participation d'au moins six municipalités sur les dix municipalités visées, incluant les six municipalités qui y seront identifiées comme participantes obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pourrait transmettre aux municipalités participantes les données reçues de l'Autorité régionale de transport métropolitain et, sous réserve d'une entente avec cette dernière, administrer financièrement le mécanisme;

CONSIDÉRANT QUE le paiement pourrait être appliqué à la source par l'Autorité régionale de transport métropolitain ou être effectué au moyen d'un versement à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, directement ou par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE toute modification de la méthode de répartition ou du cadre financier applicable aux cinq secteurs, notamment pour l'année 2029, devra entraîner une réévaluation de l'entente;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à participer à une entente intermunicipale de lissage régional en faveur de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour les années 2027 à 2029, sous réserve du respect des paramètres énoncés dans la présente résolution;

QUE la contribution annuelle de la Municipalité des Cèdres soit limitée à sa part de l'écart défavorable net réellement assumé par la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et soit calculée selon une formule comprenant une portion de 25 % fondée sur la population et une portion de 75 % fondée sur le gain favorable obtenu entre l'ancienne méthode de calcul et le scénario 1D;

QUE l'entente intermunicipale soit conditionnelle à la participation d'au moins six municipalités sur les dix municipalités visées, incluant les six municipalités identifiées comme participantes obligatoires;

QUE l'entente prévoie les modalités de transmission des données, de calcul annuel et de paiement de la compensation, notamment par application à la source par l'Autorité régionale de transport métropolitain ou par versement à

la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, directement ou par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges;

QUE toute modification de la méthode de répartition ou du cadre financier applicable aux cinq secteurs, notamment pour l'année 2029, entraîne une réévaluation de l'entente et, au besoin, sa modification ou son abrogation conformément aux modalités qui y seront prévues;

QUE le maire, Michel Proulx et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, ou toute autre personne autorisée, soient autorisés à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'entente intermunicipale à intervenir, sous réserve qu'elle respecte les paramètres approuvés par la présente résolution;

QUE la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud et à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité

2026-10-366 Participation au projet de renforcement de la gouvernance et du modèle économique territorial des équipements régionaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges souhaite réaliser une démarche concertée visant l'élaboration d'un modèle de gouvernance, de financement et de partage des coûts des équipements régionaux desservant l'ensemble des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise à définir un modèle régional partagé, équitable et pérenne pour les équipements régionaux ainsi que des mécanismes de contribution financière adaptés aux réalités des municipalités rurales et urbaines;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale – du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance, administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est estimé à un maximum de 135 000 \$ et que l'aide financière demandée au programme est de maximum 108 000 \$, représentant 80 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du milieu est établie à au plus 27 000 \$, soit 20 % du coût total du projet, laquelle sera assumée par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE ledit guide prévoit que chaque municipalité participante adopte une résolution désignant l'organisme responsable du projet et autorisant le dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les 23 municipalités locales et la MRC de Vaudreuil-

Soulanges désirent présenter un projet portant sur la gouvernance des équipements régionaux dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale – du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Renforcement de la gouvernance.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance d'assurer une gouvernance régionale efficace ainsi qu'un financement durable des équipements régionaux au bénéfice de l'ensemble de la population de la région;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Patrick Nadeau
Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres s'engage à participer au projet de renforcement de la gouvernance et du modèle économique territorial des équipements régionaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres nomme la MRC de Vaudreuil-Soulanges organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres désigne le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy, Poulin, ou toute autre personne autorisée, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

2026-10-367 Appui aux demandes de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud pour réduire le déficit en transport collectif

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Couronne-Sud au transport collectif est de 39,8 M\$ en 2026, grâce à l'aide transitoire octroyée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'aide transitoire prévue est dégressive et prendra fin en 2029, alors que les hausses de contribution anticipées varient fortement entre les cinq secteurs métropolitains, la Couronne-Sud étant parmi les plus touchées;

CONSIDÉRANT QU'il est anticipé que la contribution financière de la Couronne-Sud au transport collectif passera à 85,6 M\$ en 2029;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice visant à déterminer une nouvelle formule de partage des contributions de la Couronne-Sud, soumis à la présente séance du Conseil, ne constitue en aucun cas une acceptation de ce déficit, lequel dépasse largement la capacité de payer des municipalités la composant;

CONSIDÉRANT QUE le réseau de transport collectif fait actuellement face à une crise de financement importante attribuable notamment à l'évolution des habitudes de déplacement, à l'arrivée du REM, à l'augmentation des coûts d'exploitation, aux besoins croissants de maintien des actifs et à la croissance

du transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la Couronne-Sud ne disposent plus de la capacité financière nécessaire pour absorber seules les déficits croissants du transport collectif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres réaffirme que le transport collectif représente un investissement stratégique pour le développement économique de la Couronne-Sud, et qu'un financement adéquat des réseaux de transport collectif contribue directement à la productivité des entreprises, à la mobilité de la main-d'œuvre;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres appuie les demandes de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud visant à assurer un financement stable, prévisible et suffisant du transport collectif;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres demande au gouvernement du Québec :

1. DE PRENDRE en charge les déficits du transport ferroviaire de banlieue découlant notamment des changements de comportement des usagers et de l'arrivée du REM, évalués à 30 M\$;
2. DE SOUTENIR financièrement les projets structurants de mobilité sur la Couronne-Sud, notamment les mesures préférentielles pour autobus et le développement de liaisons est-ouest;
3. D'ACCÉLÉRER les projets de diversification autour des gares ou des terminus et de retourner les revenus générés aux municipalités desservies par la ligne de train ou celle où se situe le terminus;
4. D'ACCÉLÉRER l'acquisition d'autobus par exo ainsi que les infrastructures requises afin de réduire les coûts d'exploitation et d'assurer une meilleure équité entre les différents transporteurs, et dans l'intervalle, verser une subvention temporaire de 30 M\$;
5. DE RÉVISER les modalités de financement du transport adapté afin qu'elles reflètent l'évolution réelle de l'achalandage et des besoins, ou à défaut, de combler le manque à gagner, évalué à plus de 10 M\$ en 2026 et à plus de 60 M\$ sur l'ensemble de la période 2025-2028;
6. DE METTRE en place des mécanismes de contribution hors territoire, ou de donner à l'ARTM les leviers nécessaires pour le faire, afin d'assurer une plus grande équité fiscale entre les municipalités;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la présidence de l'ARTM.

Adopté à l'unanimité

2026-10-368 9205-2471 Québec inc. (FARS Harmony movers) : octroi de contrat pour le déménagement du Pavillon des Bénévoles
Projet numéro 2022-400-05

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation du Pavillon des Bénévoles devraient être complétés prochainement et qu'il y a lieu de libérer les locaux occupés à l'école Marguerite-Bourgeoys et de réintégrer les locaux du Pavillon des Bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité occupe actuellement des locaux à l'école Marguerite-Bourgeoys en vertu d'un bail commercial venant à échéance le 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT la demande de prix conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services responsable* ;

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Patrick Nadeau
Et résolu

D'OCTROYER à 9205-2471 Québec inc. (FARS Harmony Movers) au montant de 9 050 \$ (taxes en sus) le contrat de déménagement tel qu'il appert à la soumission déposée à la suite de la demande de prix DP-2026-07-63.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 499-2023 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-369 Groupe Colas Québec inc.: octroi de contrat pour la fourniture et la livraison de pierres concassée AB-05 pour la saison hivernale 2026-2027

CONSIDÉRANT les besoins annuels en pierre concassée pour la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT la demande de prix conformément au *règlement numéro 545-2026 sur la gestion contractuelle* de la Municipalité ;

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

D'OCTROYER à *Groupe Colas Québec inc.* au montant de 32 976 \$ (taxes en sus), le contrat de fourniture de pierres AB-5, tel qu'il appert à la soumission déposée à la suite de la demande de prix DP-2026-06-56.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin,
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-370 EDF Entreprise Desjardins & Fontaine Ltée : octroi de contrat pour l'achat d'une cage de sécurité pour les travaux en hauteur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit régulièrement réaliser divers travaux en hauteur dans le cadre des activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux nécessite actuellement la location de nacelles élévatrices, ce qui entraîne des coûts récurrents pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une cage de sécurité compatible avec les équipements municipaux permettrait de réduire les dépenses associées à la location de nacelles élévatrices;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition procurerait une plus grande flexibilité opérationnelle en permettant l'exécution des travaux au moment opportun, sans dépendre de la disponibilité d'équipements loués;

CONSIDÉRANT la demande de prix conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services* responsable;

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

D'OCTROYER à *EDF Entreprise Desjardins & Fontaine Ltée* au coût de 16 266 \$ (taxes en sus), le contrat pour l'achat d'une cage de sécurité, tel qu'il appert de la soumission numéro 36115.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente dépense sont disponibles à même le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2026-10-371 Omni-Tech Sport : octroi de contrat pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoires permanentes et filet protecteur au Parc Optimiste
*Projet numéro 2026-800-02***

CONSIDÉRANT la pertinence de se doter de bandes de patinoires permanentes et filet protecteur à la patinoire du Parc Optimiste;

CONSIDÉRANT la demande de prix conformément au *règlement numéro 545-2026 sur la gestion contractuelle* de la Municipalité ;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Claude Généreux
Et résolu

D'OCTROYER à *Omni-Tech Sports* au montant de 53 967.02 \$ (taxes en sus), le contrat pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoires permanentes et filet protecteur, tel qu'il appert à la soumission déposée à la suite de la demande de prix DP-2026-07-67.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente dépense sont disponibles à même les fonds provenant du projet PMVI, financé par une subvention d'Hydro-Québec.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-372 Nordikeau : offre de services professionnels pour un échantillonnage supplémentaire d'eaux usées / projet d'augmentation de la capacité de traitement des étangs aérés
Projet numéro 2026-600-023

CONSIDÉRANT le projet visant à augmenter la capacité de traitement des étangs aérés afin de permettre au réseau d'égout sanitaire d'accueillir un volume accru d'eaux usées et, ainsi, de soutenir la poursuite du développement résidentiel sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet requiert un échantillonnage supplémentaire des eaux usées pour compléter l'étude de l'augmentation de la capacité de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services responsable* ;

Il est proposé par Alex Allen
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER à *Nordikeau* au montant de 1 001.50 \$ (taxes en sus) le contrat pour un échantillonnage supplémentaire d'eaux usées, tel qu'il appert à l'offre de service numéro OS-03178.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non-affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-373 Ameublement A. Denis et fils Ltée: octroi de contrat pour l'achat d'appareils électroménagers au Pavillon des Bénévoles
Projet numéro 2022-400-05

CONSIDÉRANT le projet de rénovation et de mise en conformité du Pavillon des Bénévoles ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'appareils électroménagers plus récents, performants et mieux adaptés aux évènements ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services responsable* ;

Il est proposé par Patricia Perron
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

D'OCTROYER à *Ameublement A. Denis et fils Ltée* au montant total de 6 825 \$ (taxes en sus) le contrat pour l'achat d'appareils électroménagers tel qu'il appert à l'offre de service reçue le 2 septembre 2026.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 499-2023 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-374 Automatisation JRT inc.: octroi de contrat pour la fourniture de cartes automates – projet de réhabilitation des stations de pompage Sophie, Daoust et Principale
Projet numéro 2024-600-01

CONSIDÉRANT les travaux de réhabilitation des stations de pompage Sophie, Daoust et Principale en cours ;

CONSIDÉRANT QUE les cartes automates servent à piloter, surveiller et sécuriser le fonctionnement des pompes de manière autonome et continue ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services responsable* ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

D'OCTROYER à *Automatisation JRT inc.* au montant de 1 601.38 \$ (taxes en sus) le contrat pour la fourniture de cartes automates dans le cadre du projet de réhabilitation des stations de pompage Sophie, Daoust et Principale, tel qu'il appert à la soumission numéro 333983.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 537-2026 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-375 Laboratoire GS inc. : octroi de contrat pour une étude avec rapport géotechnique et travaux de forage – Projet de patinoire au Parc Optimiste
Projet numéro 2026-800-02

CONSIDÉRANT le projet de patinoire avec bandes permanentes au Parc Optimiste ;

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique est requise préalablement à la construction de la dalle de béton ;

CONSIDÉRANT la demande de prix conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services responsable* ;

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Claude Généreux
Et résolu

D'OCTROYER à *Laboratoire GS inc.* au montant de 8 200 \$ (taxes en sus) le contrat pour une étude géotechnique avec rapport et travaux de forage, tel qu'il appert à la soumission déposée à la suite de la demande de prix DP-2026-09-76.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente dépense sont disponibles à même le Programme d'aide financière PMVI.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-376 Modification de la résolution numéro 2026-03-97 : Parallèle 54 Expert conseil, acceptation de l'avenant numéro 1 - relatif à des services supplémentaires de surveillance partielle des travaux et bureau – travaux de pavage sur la rue des Émeraudes, des Rubis et Hôtel-de-Ville
Projet numéro 2025-600-01

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-03-97 octroyant à *Parallèle 54 Expert conseil*, le mandat de services professionnels supplémentaires en génie civil (avenant numéro 1) relatif à des services supplémentaires de surveillance partielle des travaux et de bureau / travaux de pavage sur la rue Émeraudes, Rubis et Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant numéro 1 comprenait des éléments déjà inclus à l'appel d'offres;

Il est proposé par Claude Généreux
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2026-03-97 de la façon suivante :

D'OCTROYER à *Parallèle 54 Expert conseil* au montant de 1 656.75 \$ (taxes en sus) le mandat de services professionnels supplémentaires en génie civil (avenant numéro 1) pour la surveillance partielle des travaux dans le cadre des travaux de pavage sur la rue Émeraudes, Rubis et Hôtel de ville, tel qu'il appert à la soumission numéro MLCE 2508.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-377 Les Pavages La Cité B.M. Inc.: acceptation de l'ordre de changement numéro 1 pour l'ajout d'une couche de pavage ESG-14 – projet de pavage de diverses rues (2026-2027)
Projet numéro 2026-600-02

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-09-324 octroyant à *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* le contrat pour le pavage de diverses rues (2026-2027) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter une couche de ESG-14 d'asphalte aux emplacements suivants : 1013, chemin du Fleuve; 231, chemin Saint-Féréol et 1000, montée Pilon ;

CONSIDÉRANT la demande de prix conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services responsable* ;

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

D'ACCEPTER l'ordre de changement numéro 1 déposé par *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* au montant de 5 216.96 \$ (taxes en sus) relatif à l'ajout d'une couche de pavage ESG-14 dans le cadre des travaux de pavages de diverses rues (2026-2027).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que les crédits nécessaires à l'exécution de la dépense sont disponibles à même les revenus reportés du fonds de voirie.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-378 L'Air en Fête : autorisation de signature du protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour municipal pour les années 2027 et 2028

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec *L'Air en Fête* concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois est échue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre le service de camp de jour municipal à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au *règlement numéro 545-2026 sur la gestion contractuelle* de la Municipalité ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Claude Généreux
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, ou toute autre personne autorisée, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, le protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois avec *L'Air en Fête* pour les années 2027 et 2028.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-379 Confirmation de la fin de la période probatoire de Jade Morin, agente aux relations avec le citoyen et communications, poste permanent à temps plein au Service des communications

CONSIDÉRANT QUE Jade Morin est à l'emploi de la Municipalité depuis le 25 février 2026 à titre d'agente aux relations avec le citoyen et communications, poste permanent à temps plein au Service des communications;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de 90 jours travaillés s'est terminée le 25 mai 2026;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement effectuée le 17 septembre 2026 par la directrice de l'accueil et des communications citoyennes et la conseillère aux ressources humaines et au mieux-être au travail;

CONSIDÉRANT QUE Jade Morin satisfait aux exigences requises au poste d'agente aux relations avec le citoyen et communications au Service des communications et qu'elle a complété avec succès sa période probatoire;

Il est proposé par Alex Allen
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

DE CONFIRMER la permanence de Jade Morin à titre d'agente aux relations avec le citoyen et communications, poste permanent à temps plein au Service des communications, effective depuis le 25 mai 2026, en conformité avec les modalités de la convention collective du personnel bureau 2023-2027.

Adopté à l'unanimité

2026-10-380 Départ à la retraite de Odette Marois à titre de directrice de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

CONSIDÉRANT la lettre de départ à la retraite déposée par Odette Marois à titre de directrice de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis le 7 mai 2026;

QUE le Conseil municipal prend acte du départ à la retraite d'Odette Marois à titre de directrice de la bibliothèque effectif au 25 septembre 2026;

QUE le Conseil municipal souligne et remercie chaleureusement Odette Marois pour ses 25 années de service dévouées au sein de la Municipalité, au cours desquelles elle a contribué à la vie communautaire en faisant de la bibliothèque un lieu de service, de culture et de rassemblement pour l'ensemble des citoyens;

QUE le Conseil municipal lui transmet ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle étape de sa vie.

2026-10-381 Modification des heures de travail de Benjamin Louchard pour l'année 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'employé poursuit ses études universitaires à compter de septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster son horaire de travail ;

Il est proposé par Patrick Nadeau

Appuyé par Patricia Perron

Et résolu

D'ENTÉRINER la réduction des heures de travail de Benjamin Louchard, inspecteur municipal, à un minimum de 20 heures par semaine, pour la période de septembre 2026 à avril 2027, et ce depuis le 21 septembre 2026;

D'AUTORISER le maire, Michel Proulx et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, une lettre d'entente avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800, personnel de bureau, relative à cette modification.

Adopté à l'unanimité

2026-10-382 Nomination d'Isabelle Gareau à titre de directrice intérimaire à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directrice de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la gestion, la supervision et la continuité des activités de la bibliothèque jusqu'à ce que le poste soit pourvu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec Isabelle Gareau, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, laquelle a accepté d'assumer cette responsabilité à titre intérimaire ;

Il est proposé par Alex Allen

Appuyé par Patrick Nadeau
Et résolu

DE NOMMER Isabelle Gareau, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de directrice intérimaire de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis, et ce, rétroactivement au 25 septembre 2026 ;

QUE cette nomination demeure en vigueur jusqu'à ce que le poste de directrice de la bibliothèque soit pourvu ou jusqu'à ce que le Conseil municipal en décide autrement ;

QUE les fonctions exercées à titre de directrice intérimaire de la bibliothèque s'ajoutent à celles assumées à titre de directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-383 Confirmation de la fin de la période probatoire de Guillaume Jasmin, contremaître au service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE Guillaume Jasmin, contremaître au Service des travaux publics, a complété sa période probatoire de six mois le 22 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE son évaluation de rendement au terme de cette période probatoire a été réalisée le 2 septembre 2026 par le directeur général et greffier-trésorier, le directeur général adjoint et la conseillère aux ressources humaines et au mieux-être au travail, et que celle-ci s'est avérée satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-12-481 prévoit une période d'essai d'une durée d'un (1) an, alors que le contrat de travail prévoit une période probatoire de six mois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer la fin de la période probatoire de six mois, tout en maintenant la période d'essai pour la période restante;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Claude Généreux
Et résolu

DE CONFIRMER la période probatoire de six mois de Guillaume Jasmin, contremaître au Service des travaux publics, complétée avec succès en date du 22 juin 2026;

QUE la période d'essai d'une durée d'un (1) an prévue à la résolution numéro 2025-12-481 se poursuit jusqu'au 22 décembre 2026;

D'AUTORISER la bonification salariale établie, selon les conditions de travail convenues entre les parties au contrat, de Guillaume Jasmin, laquelle prend effet rétroactivement au 22 juin 2026.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-384 Embauche de Raphael St-Arnaud à titre de pompier / premier répondant à temps partiel sur appel

CONSIDÉRANT les besoins en personnel au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi dûment publiée le 21 janvier 2026;

CONSIDÉRANT l'entrevue effectuée le 15 juillet 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'EMBAUCHER Raphael St-Arnaud à titre de pompier / premier répondant à temps partiel sur appel, et ce, à compter du 21 septembre 2026, conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022;

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-385 Embauche de Jacinthe Parson-Fréchette à titre de pompière / première répondante à temps partiel sur appel

CONSIDÉRANT les besoins en personnel au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi dûment publiée le 21 janvier 2026;

CONSIDÉRANT l'entrevue effectuée en janvier 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'EMBAUCHER Jacinthe Parson à titre de pompière / première répondante à temps partiel sur appel, et ce, à compter du 22 septembre 2026,

conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-386 Embauche de Kyle Corriveau à titre de pompier / premier répondant à temps partiel sur appel

CONSIDÉRANT les besoins en personnel au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi dûment publiée le 21 janvier 2026;

CONSIDÉRANT l'entrevue effectuée le 16 juillet 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'EMBAUCHER Kyle Corriveau à titre de pompier / premier répondant à temps partiel sur appel, et ce, à compter du 23 septembre 2026, conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-387 Embauche de Jimmy Parisien à titre de pompier / premier répondant à temps partiel sur appel

CONSIDÉRANT les besoins en personnel au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi dûment publiée le 21 janvier 2026;

CONSIDÉRANT l'entrevue effectuée le 10 septembre 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'EMBAUCHER Jimmy Parisien à titre de pompier / premier répondant à temps partiel sur appel, et ce, à compter du 24 septembre 2026, conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-388 Embauche de Mia Rhéaume à titre de pompière / première répondante à temps partiel sur appel

CONSIDÉRANT les besoins en personnel au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi dûment publiée le 21 janvier 2026;

CONSIDÉRANT l'entrevue effectuée le 23 juillet 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'EMBAUCHER Mia Rhéaume à titre de pompière / première répondante à temps partiel sur appel, et ce, à compter du 25 septembre 2026, conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-389 Embauche d'Annabelle Girard à titre de pompière / première répondante à temps partiel sur appel

CONSIDÉRANT les besoins en personnel au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi dûment publiée le 21 janvier 2026;

CONSIDÉRANT l'entrevue effectuée le 15 juillet 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'EMBAUCHER Annabelle Girard à titre de pompière / première répondante à temps partiel sur appel, et ce, à compter du 28 septembre 2026 (1^{er}), conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-390 Embauche de Yohan Riopel à titre de pompier / premier répondant à temps partiel sur appel

CONSIDÉRANT les besoins en personnel au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi dûment publiée le 21 janvier 2026;

CONSIDÉRANT l'entrevue effectuée le 27 août 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Patrick Nadeau
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

D'EMBAUCHER Yohan Riopel à titre de pompier / premier répondant à temps partiel sur appel, et ce, à compter du 28 septembre 2026 (2^e), conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-391 Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) 2026-2030 : autorisation de signature

CONSIDÉRANT les obligations et exigences de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les objectifs du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et plus particulièrement ceux visant les interventions relatives aux autres risques;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur le territoire de la MRC de

Vaudreuil-Soulanges disposant d'une équipe spécialisée pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de se prévaloir d'un service spécialisé en matière d'interventions HAZMAT;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ou aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), selon le cas, permettant la conclusion d'ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030;

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Alex Allen
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres adhère à l'*Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT)* à intervenir avec la Ville de Vaudreuil-Dorion et les autres municipalités participantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030;

QUE le maire, Michel Proulx, et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, ou toute autre personne autorisée, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, ladite entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2026-10-392 Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur et en espaces clos : autorisation de signature

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (R.L.R.Q. c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT les objectifs prévus dans les schémas de couverture antécédents de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale et plus particulièrement l'objectif n° 5 concernant les autres risques, lequel stipule que dans le cas des autres risques de sinistre susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, il importe de planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe

optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'aide offerte en services spécialisés pour les sauvetages en hauteur et en espaces clos afin de respecter lesdits objectifs des Schémas en couverture de risques antécédents ainsi que le prochain à être adoptée ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendie de la Ville de Rigaud et de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions de sauvetages en hauteur et en espaces clos ;

CONSIDÉRANT QUE les parties se prévalent des pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ. c. C-19) aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ. c. C-27.1) ainsi que ceux prévus à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ., c. S-3.4) pour conclure une entente d'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les ententes précédemment conclues sont échues depuis le 31 décembre 2025 et qu'il y a lieu de procéder à la conclusion d'une nouvelle entente ;

CONSIDÉRANT QUE les parties considèrent qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur et en espaces clos ;

Il est proposé par Alex Allen
Appuyé par Russell Piché
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres désire conclure l'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur, et ce, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;

QUE le maire, Michel Proulx, et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, ou toute autre personne autorisée, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, ladite entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de Rigaud afin que celle-ci fasse partie intégrante de l'entente.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

Deuxième période de questions aux citoyens (30 minutes – 20h12 à 20h48)

Parole au Conseil municipal

2026-10-393 Levée de la séance ordinaire

CONSIDÉRANT QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Russell Piché
Appuyé par Patricia Perron
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h48.

Adopté à l'unanimité

Michel Proulx
Maire

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier